

Séance du 01 Septembre 2020

L'an deux mil vingt, le premier Septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Christian BOURA, Maire.

Sont présents : Mr Patrick BURAN, Mme Ana Bela FAYE, Mr Vincent FERNANDEZ DE CASTRO, Mme Danielle DUCOURNEAU, Mr Bruno AUZENEAU, Mr Philippe CLAIRAC, Mr Didier ESCADE, Mr Daniel FONTENEAU, Mme Sophie LUCBERNET, Mme Céline RASSAT, Mme Claude ROUX, Mr Bernard SIGNORET.

Ont donné pouvoir : Mme Catherine BRUNON à Mme Claude ROUX
Mr Jean François GILLET à Mme Céline RASSAT

Mme Claude Roux est nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux de la séance du 30 Juin 2020 et celle du 10 juillet 2020.

1 – Avis pour le PC des panneaux photovoltaïques

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la DDTM, service de l'Etat, dans le cadre de l'instruction du permis de construire des panneaux photovoltaïques, d'émettre un avis.

Ce projet étant soumis à l'étude d'impact, l'article L.122.1 du code de l'environnement prévoit la consultation des collectivités territoriales concernées.

Ainsi au regard de l'avancée du projet et de ses particularités avec :

- La valorisation d'un foncier impropre à une quelconque construction
- Son intégration dans le paysage et des aménagements prévus à cet effet,
- Son respect de la biodiversité et de son environnement au droit des mesures ERC (Eviter, Réduire Compenser) proposées en ce sens dans l'étude d'impact
- Sa visibilité sur le plan départemental et régional vis-à-vis des objectifs Plan Pluriannuel de l'Energie (PE) et Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable de d'Egalité des Territoires (SRRADDET)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque porté par la société Photosol Developpemet avec le maintien des mesures ERC proposées

2- Délégués à Gironde Ressources

Le département a créé l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et aux EPCI une assistance d'ordre technique, juridique et financier. Depuis 2017, la commune y adhère et verse 50 € par an d'adhésion.

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de désigner deux nouveaux délégués : 1 titulaire et 1 suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a désigné : Mr Christian Boura, délégué titulaire et Mme Ana Bela Faye, déléguée suppléante.

3 – Travaux de voirie

Le maire fait part au conseil municipal de l'attribution de travaux décidée par la commission « Réseaux » : pour la voirie communale « le chemin de Semensan » et « le chemin de Charmail » : travaux donnés à l'Entreprise Colas/Sarrazy pour un montant de 26 713.09 € TTC et pour l'aménagement du parvis devant la mairie, à l'entreprise Sanz/Moter pour un montant de 31 458.39 €TTC. Ces travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires du mois d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Suivent les signatures